



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille le

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : MARGUIMBAU
Tél. : 04.84.35.42.68
n° 21-2010-PPRT/4

11 SEP. 2013

AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société EPC France pour son installation de fabrication et de stockage d'explosifs située sur la commune de SAINT MARTIN DE CRAU

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 10 septembre 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société **EPC France**, pour son installation de fabrication et de stockage d'explosifs, située au lieu dit la dynamite à **SAINT MARTIN DE CRAU**.

Le présent projet de PPRT:

- a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société **EPC France** à **SAINT MARTIN DE CRAU** et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
- il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
Ce règlement permet d'agir sur:
 - la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
 - la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Michel RICHARD -Géomètre expert **titulaire** et Madame Fabienne CARRIAS Directrice Environnement Sécurité et Développement Durable **KHEPER suppléante**.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),
- auprès du sous-préfet d'Arles, 2 rue du Cloître (2ème étage) 13200 Arles,
 - en mairie de St martin de Crau - Pôle Aménagement -Avenue de Plaisance 13300 Saint -Martin- de Crau,
 - en mairie d'Arles 5 rue du Cloître - Atelier d'Urbanisme /Direction de l'Aménagement du Territoire Escalier B 2ème étage

pour une durée de 36 jours, **du lundi 14 octobre 2013 au lundi 18 novembre 2013 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Martin de Crau **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie Saint - Martin de Crau dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Michel RICHARD recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

ARLES

5 rue du Cloître Atelier d'Urbanisme/Direction de l'Aménagement du Territoire Escalier A 1er étage

- le lundi 14 octobre 2013 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 24 octobre 2013 de 13h30 à 16h30
- le jeudi 31 octobre 2013 de 13h30 à 16h30
- le mardi 5 novembre 2013 de 13h30 à 16h30
- le lundi 18 novembre 2013 de 9h à 12h

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Pôle Aménagement -Avenue de Plaisance 13300 Saint -Martin de Crau

- le lundi 14 octobre 2013 de 9 h à 12h
- le mardi 22 octobre 2013 de 14h à 17h
- le mercredi 30 octobre 2013 de 9 h à 12h
- le mardi 5 novembre 2013 de 9 h à 12h
- le lundi 18 novembre 2013 de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur tiendra une réunion publique le mercredi 16 octobre 2013 à 18 h
en mairie de Saint-Martin de Crau rue des Compagnons-Salle de Conférence « Aquì Sian Bèn ».

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> , pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires d'Arles et de Saint Martin de Crau, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Arles **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête **et rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Pierre GASQUY Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement TEL 04 42 13 01 09
- Monsieur Frédéric ARCHELAS -Direction Départementale des Territoires et de la Mer TEL 04.91.28.41.15
- Monsieur Patrick Couturier Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement TEL 04 91 83 63 19

Marseille le 11 SEP. 2013

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau

GILLES BERTOT